



## Conditions générales de vente KITEL – PIRAMIDE

### 1. Clause générale :

Nos conditions générales de vente sont incluses dans tous nos contrats et documents commerciaux et en font partie intégrante. Elles sont également visibles sur notre site internet.

L'Acheteur reconnaît que les présentes conditions générales de vente ont été mises à sa disposition comme visé à l'article L 441-6 du Code de commerce.

**Caractère déterminant de nos conditions générales de vente :** Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente auxquelles il ne peut opposer aucune clause qui n'aurait pas fait l'objet de notre part d'une acceptation expresse et écrite. Nos conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes nos ventes, et ce quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur et notamment ses conditions générales d'Achat.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Si l'une quelconque des clauses des conditions générales de vente ou de ses dérogations se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seule la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, la convention étant maintenue intégralement pour les autres effets.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont communiquées sans délai à tout acheteur qui en fait la demande.

### 2. Commande :

**Toute commande** passée directement, ou par l'intermédiaire de nos représentants, **doit être réalisée au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'acheteur et ne devient définitive qu'après acceptation du Fournisseur.** L'acceptation de la commande du client par le Fournisseur est matérialisée par fax, mail ou courrier.

A partir de cette acceptation, la commande ne peut être annulée par la volonté unilatérale de l'acheteur.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Fournisseur.

Le Fournisseur se réserve le droit de différer ou d'annuler ses engagements pour tous cas de force majeure : incendies, inondations, grèves, émeutes, lock-out, guerres, actes de terrorisme, épidémie....

### 3. Livraisons, réclamations et non-conformité :

Toutes nos livraisons sont effectuées par transport routier, en emballages perdus ou consignés.

Toutes nos marchandises sont livrables, quel que soit le lieu de livraison en France Métropolitaine, dans un délai maximum de 20 jours francs à partir de la date de l'acceptation de la commande par nos services. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et la non-observation du délai qui est donné à titre indicatif, ainsi que les retards ou la non-exécution des commandes résultant de cas de force majeure : incendies, inondations, grèves, émeutes, lock-out, guerres, actes de terrorisme, épidémie... ne peuvent donner lieu à indemnité et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard.



La livraison sera effectuée au lieu de livraison indiqué sur le bon de commande, soit directement par le Fournisseur, soit par transporteur, dans ce dernier cas les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur.

En cas de livraison par transporteur, l'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserves. Dans ce cas, l'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

A la livraison, l'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits. A défaut de réserves expressément formulées par écrit et accompagnés du bon de livraison, par celui-ci, dans un délai de quarante-huit heures à compter de la livraison, les produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité à la commande.

Chaque marchandise vendue par le Fournisseur fait l'objet d'une identification lui permettant d'être rattachée à la commande de l'Acheteur.

L'Acheteur disposera d'un délai de quinze jours suivant la réception des marchandises pour réaliser une plaque test, qui validera la qualité et la conformité d'un même lot de marchandises commandées par rapport à sa commande et émettre auprès du Fournisseur, par écrit en courrier recommandé avec avis de réception, toute contestation ou réclamation concernant la qualité des produits ou les réclamations relatives à la conformité des marchandises livrées par rapport à la commande. Passé ce délai et à défaut de réalisation du test de validation, aucune réclamation ne sera recevable. L'absence de réserves lors de la réception des marchandises éteint toute réclamation relative aux défauts ou avaries apparents.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur.

Dès lors que l'acheteur aura adressé au Fournisseur sa réclamation, dans les formes et délais ci-dessus, le Fournisseur s'oblige à remplacer toute marchandise qu'il aura reconnue non-conforme, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Aucune réclamation ne sera admise pour un usage non-conforme aux règles de stockage et d'utilisation.

Aucun retour ne sera accepté sans qu'il n'ait fait l'objet au préalable d'un accord express du Fournisseur.

#### 4. Caractéristiques de nos produits :

Nos produits sont de qualité industrielle standard, sauf stipulation contraire.

Notre société ne pourra être tenue responsable pour toute utilisation de nos produits contraire ou non-indiquée dans nos fiches techniques.

Ces derniers résultant d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires, il appartient donc aux utilisateurs de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire.

#### 5. Conditions de règlement :

Chaque expédition fera l'objet d'une facturation correspondante dont le montant devra être réglé selon les conditions ci-dessous stipulées.



Selon la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (LME), le délai de règlement ne peut excéder 45 jours fin de mois, date d'émission de facture.

En cas de retard de paiement, toute somme non-payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros, prévue à l'article L 441-6 du Code Civil.

#### 6. Absence d'escompte :

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux Conditions Générales de Vente.

#### 7. Tarifs :

Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur.

Les prix des marchandises s'entendent hors taxes. La facturation correspondante sera effectuée T.V.A en supplément.

Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Le prix unitaire est convenu en considération des dispositions tarifaires en vigueur au jour de la prise d'ordre. Une résiliation partielle entraîne de plein droit la reprise de la facturation conformément à ces mêmes dispositions.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

Une facturation du Contrôle Qualité (CQ) sera automatiquement effectuée sur chaque facture, sauf accord préalable de la direction.

#### 8. Durée des contrats :

La durée des contrats – marchés assortis d'un calendrier prévisionnel de livraisons ne peut excéder, sauf accord particulier écrit de la société, le délai de 12 mois à dater de l'acceptation de la commande.

#### 9. Claude de réserve de propriété :

Le Fournisseur se réserve jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Jusqu'à cette date, les marchandises et matériels livrés seront considérés comme consignés et l'acheteur supportera, dès la livraison, le risque des dommages que ces produits pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit.

#### 10. Garanties :

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil.

#### 11. Loi applicable et juridiction compétente :

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont régies par la Loi française.



Pour tout différent relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes attributions exclusives de juridiction est faite aux tribunaux compétents dans le ressort de la ville de SAINTES (17), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le vendeur élit domicile en son siège social à Saintes (17).

#### 12. Acceptation de l'Acheteur :

Les présentes conditions générales de vente sont expressément acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.